



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
5 avril 2019
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquantième session
Bonn, 17-27 juin 2019

Point 13 a) et b) de l'ordre du jour provisoire
**Questions relatives au renforcement des capacités
dans les pays en développement**
**Questions relatives au renforcement des capacités
au titre de la Convention, y compris l'amélioration
des dispositifs institutionnels et l'examen des travaux
du Comité de Paris sur le renforcement des capacités**
**Questions relatives au renforcement des capacités
au titre du Protocole de Kyoto**

Activités de renforcement des capacités entreprises par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto

Rapport de compilation-synthèse du secrétariat

Résumé

Le présent rapport a été établi en vue de nourrir les débats de la huitième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et de la troisième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il regroupe et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports publiés en 2018 par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et par le Conseil du Fonds pour l'adaptation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et sigles		3
I. Introduction	1–5	4
A. Mandat	1–2	4
B. Objet du rapport.....	3–5	4
II. Principales conclusions et tendances nouvelles.....	6–11	5
III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention	12–51	6
A. Comité de l’adaptation.....	12–17	6
B. Groupe consultatif d’experts.....	18–21	7
C. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.....	22–26	8
D. Groupe d’experts des pays les moins avancés	27–30	9
E. Comité de Paris sur le renforcement des capacités	31–36	9
F. Comité permanent du financement	37–39	10
G. Comité exécutif de la technologie et Centre-Réseau des technologies climatiques	40–51	11
IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.....	52–56	13
V. Activités de renforcement des capacités décrites par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et le Conseil du Fonds pour l’adaptation.....	57–73	14
A. Fonds vert pour le climat	57–64	14
B. Fonds pour l’environnement mondial	65–69	16
C. Conseil du Fonds pour l’adaptation	70–73	16

Abréviations et sigles

CET	Comité exécutif de la technologie
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
Conseil exécutif du MDP	Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
MDP	Mécanisme pour un développement propre
ODD	objectif de développement durable
Partenariat PNUE-Université technique du Danemark	Précédemment appelé Centre de Risoe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, relève d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
PEID	petits États insulaires en développement
PMA	pays moins avancé
PNA	plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a chargé le secrétariat de rassembler et de synthétiser les rapports établis depuis la plus récente réunion du Forum de Durban par les organes compétents créés au titre de la Convention et de communiquer le document correspondant aux sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) qui coïncideront avec les réunions du Forum de Durban, afin de faciliter les débats de ce dernier¹.

2. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le rapport de compilation-synthèse sur les activités de renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ferait partie des contributions au Comité de Paris sur le renforcement des capacités².

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport est une synthèse de l'information sur le renforcement des capacités contenue dans les rapports ci-après, publiés en 2018 :

- a) Rapport du Comité de l'adaptation³ ;
- b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts⁴ ;
- c) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie⁵ ;
- d) Rapports sur les trente-troisième et trente-quatrième réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés⁶ ;
- e) Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités⁷ ;
- f) Rapport du Comité permanent du financement à la Conférence des Parties⁸ ;
- g) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2018⁹ ;
- h) Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto¹⁰ ;
- i) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties¹¹ ;
- j) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties¹² ;
- k) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation¹³.

¹ Décisions 2/CP.17, par. 146, et 1/CP.18, par. 78.

² Décision 1/CP.21, par. 79.

³ FCCC/SB/2018/3.

⁴ FCCC/SBI/2018/20.

⁵ FCCC/SB/2018/1.

⁶ FCCC/SBI/2018/4 et FCCC/SBI/2018/18.

⁷ FCCC/SBI/2018/15.

⁸ FCCC/CP/2018/8.

⁹ FCCC/SB/2018/2.

¹⁰ FCCC/KP/CMP/2018/3 et Corr.1.

¹¹ FCCC/CP/2018/5 et Add.1

¹² FCCC/CP/2018/6 et Add.1.

¹³ FCCC/KP/CMP/2018/4 et Add.1.

4. On trouvera dans un additif au présent rapport un récapitulatif des activités concrètes de renforcement des capacités réalisées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto¹⁴.

5. Les informations dont dispose le secrétariat sur les activités de renforcement des capacités entreprises en 2018 par lesdits organes après la publication des rapports mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus ont également été prises en considération lors de l'établissement du présent rapport afin que celui-ci contienne des informations à jour.

II. Principales conclusions et tendances nouvelles

6. Comme les années précédentes, les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont entrepris en 2018 un large éventail d'activités ayant trait au renforcement des capacités. Ils ont continué de rechercher des synergies dans l'ensemble de leurs travaux et de les concrétiser sous forme de collaborations. On peut citer à titre d'exemple le renforcement des liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, favorisé, entre autres, par les activités conjointes du Comité exécutif de la technologie (CET), du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et du Fonds vert pour le climat (FVC) ; la collaboration d'un certain nombre d'organes et d'entités (Comité de l'adaptation, CRTC, FVC, Groupe d'experts des pays les moins avancés) à la planification de l'adaptation ; et la poursuite de la collaboration sur le financement de l'action climatique, dans le cadre du bulletin sur le financement de l'adaptation, du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) et du Comité permanent du financement (CPF).

7. Manifestement, les organes adoptent souvent une méthode progressive, qui prévoit que leurs activités s'appuient sur leurs travaux antérieurs dans le cadre des mandats en cours. On peut citer à titre d'exemple les travaux du CET sur les capacités et technologies endogènes et la coopération Sud-Sud, et les travaux du Comité de l'adaptation sur la facilitation de l'accès au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC aux fins du financement de l'adaptation.

8. Outre la collaboration avec les autres organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, nombre d'activités ont été entreprises en collaboration ou en partenariat avec des parties prenantes externes. Les organismes des Nations Unies et autres organisations et initiatives intergouvernementales concernées ont été mentionnés très souvent, ainsi que les banques multilatérales et régionales de développement, les instituts de recherche, les universités et les organisations de la société civile. Seules quelques-unes des activités de renforcement des capacités notifiées ont été entreprises en collaboration avec le secteur privé ou ciblaient principalement des parties prenantes du secteur privé, comme l'atelier du Comité de l'adaptation, organisé en collaboration avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC, sur la promotion de la participation du secteur privé au renforcement de la résilience aux changements climatiques ; la collaboration entre le CPF et des institutions du secteur privé dans le cadre de l'élaboration de l'évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat de 2018 ; et la collaboration entre le Comité de Paris sur le renforcement des capacités avec un certain nombre d'organisations du secteur privé dans le cadre du centre de renforcement des capacités de la vingt-quatrième session de la COP.

9. Les types d'activités entreprises dont il a été fait état peuvent, pour la plupart d'entre elles, être classées dans les catégories « manifestations/réunions techniques/forums » ou « séminaires/outils/cours en ligne ». Cette dernière regroupe nombre de manifestations organisées périodiquement, telles que l'Expo PNA, le Forum de l'adaptation, le forum du CPF, le Forum mondial des autorités nationales désignées et les forums régionaux du CRTC. Les activités en ligne comprennent les séminaires et les cours d'apprentissage proposés par le Groupe consultatif d'experts, le CRTC et le Comité de Paris. Parmi les outils en ligne administrés par les organes, on peut citer la plateforme NAP Central, gérée par le Groupe d'experts des PMA ; le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le

¹⁴ FCCC/SBI/2019/2/Add.1.

transfert des risques, géré par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ; et le réseau numérique de renforcement des capacités hébergé par le Comité de Paris. D'autres activités de renforcement des capacités notifiées en 2018 peuvent être classées dans les catégories « cours de formation/ateliers », « outils/manuels » ou « assistance/appui technique ».

10. Les activités de renforcement des capacités portent sur divers sujets selon les mandats des organes. D'une manière générale, les activités s'intègrent dans les 15 domaines prioritaires pour le renforcement des capacités définis dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement créé en vertu de la décision 2/CP.7. Toutefois, l'accès et la préparation au financement de l'action climatique sont également des sujets majeurs abordés par de nombreux organismes. Parmi les autres thèmes nouveaux figurent la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, les liens entre l'action climatique, les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que la coopération Sud-Sud. Les questions transversales, telles que les questions de genre et les droits de l'homme, sont également de plus en plus souvent abordées dans le cadre des activités de renforcement des capacités.

11. Le Comité de Paris est un organe récemment créé qui a pour mandat unique de renforcer la cohérence et la coordination des activités menées dans le domaine du renforcement des capacités au titre de la Convention. Pendant la période considérée, il a commencé à exécuter ce mandat, notamment en s'attachant à renforcer la cohérence et la coordination et à favoriser les synergies en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans les travaux de tous les organes constitués. Il a également mis pour la première fois à disposition sur le portail consacré au renforcement des capacités des informations détaillées sur les activités menées dans ce domaine par les différents organes constitués afin d'améliorer l'accès aux outils, méthodes, cours de formation et autres ressources émanant des différents organes. En outre, le Comité de Paris a organisé une semaine de manifestations au centre de renforcement des capacités de la vingt-quatrième session de la COP et a notamment collaboré avec de nombreux acteurs agissant au titre et en dehors de la Convention pour renforcer la cohérence et la coordination. Suite à ces importantes activités initiales visant à renforcer les synergies, la cohérence et la coordination dans le but de mieux renforcer les capacités, le Comité de Paris devrait, en 2019, étayer et élargir ses travaux, notamment en menant une analyse détaillée de la cohérence qui débouchera sur des recommandations claires au sujet des synergies à exploiter.

III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention

A. Comité de l'adaptation

12. En 2018, le Comité de l'adaptation a continué de fournir un appui et des orientations techniques aux pays en développement sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités), en mettant l'accent sur les plans nationaux d'adaptation (PNA), en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et avec le concours de son Équipe spéciale chargée des PNA.

13. Dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, le Comité de l'adaptation a mené la réunion technique d'experts de 2018, dont certaines séances ont été conduites à tour de rôle par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Business for Social Responsibility, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le CRTC et le FVC. La réunion avait pour but de passer en revue les perspectives et les solutions envisageables en matière de planification de l'adaptation à l'égard des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables et ses documents finals ont été utilisés pour élaborer un document technique et résumé établi à l'intention des décideurs dans ce domaine.

14. Conformément aux priorités du processus d'examen technique des mesures d'adaptation de 2017 mené par le Comité de l'adaptation et en vue de diffuser les principaux messages du document technique qui en a résulté, le Comité de l'adaptation a tenu le Forum de l'adaptation 2018 en marge de la conférence « Adaptation Futures » 2018 sur l'intégration de l'adaptation dans les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai. En outre, il a organisé une réunion d'experts sur les objectifs et indicateurs nationaux en matière d'adaptation et leurs liens avec les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai, qui avait pour objet de donner aux Parties un appui et des orientations techniques concernant le suivi et l'évaluation de l'action engagée en matière d'adaptation et les moyens de mobiliser connaissances et expériences dans le cadre de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national.

15. Suite à l'élaboration d'un document d'information sur le bilan de l'accès des pays au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC aux fins du financement de l'adaptation, établi en collaboration avec le FVC et d'autres contributeurs en 2017, le Comité de l'adaptation a organisé un atelier sur cette question. Le SBI s'est appuyé sur le rapport de l'atelier pour évaluer l'état d'avancement des PNA et les recommandations pertinentes ont été transmises au CPF dans le cadre des orientations qu'il a données au FVC.

16. Le Comité de l'adaptation a également poursuivi ses travaux visant à renforcer la participation du secteur privé dans le domaine de l'adaptation. Une enquête et une analyse documentaire sur cette question, menées en 2017, ont servi de contribution à un atelier organisé par le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC, sur la promotion de la participation du secteur privé au renforcement de la résilience aux changements climatiques. Le rapport de l'atelier et les éventuelles recommandations et propositions seront examinés par le Comité de l'adaptation à sa quinzième réunion, en mars 2019¹⁵.

17. Le Comité de l'adaptation a également fait état d'autres activités de renforcement des capacités, notamment la poursuite de la publication de son bulletin sur le financement de l'adaptation, en collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le FEM, le Groupe d'experts des PMA et le CPF, afin de faire connaître les faits nouveaux dans ce domaine ; et l'établissement de deux documents techniques sur la planification à long terme de l'adaptation et sur diverses approches de l'adaptation pour aider les parties prenantes à appliquer leurs mesures d'adaptation.

B. Groupe consultatif d'experts

18. Au cours de la période considérée, le Groupe consultatif d'experts, conformément à son mandat, a continué de répondre à la nécessité de renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I et des experts techniques figurant dans le fichier des experts de la Convention, pour leur permettre respectivement d'élaborer leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés et de procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

19. À la suite d'ateliers du même type organisés en 2017 pour l'Afrique et pour les régions Asie-Pacifique et Europe orientale, le Groupe consultatif d'experts a tenu en 2018 un atelier régional de formation pour renforcer la capacité des experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes de faire rapport sur les mesures d'atténuation dans les communications et rapports biennaux de leurs pays respectifs. En outre, il a organisé des ateliers régionaux de formation pratique à la détermination des mesures d'adaptation et à la communication d'informations y relatives dans les communications nationales à l'intention des experts nationaux d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes. Pour renforcer les compétences acquises en matière d'analyse technique des rapports biennaux actualisés, il a poursuivi son programme de formation à l'intention de l'équipe d'experts techniques, qui a été engagé en 2014-2015.

¹⁵ Voir <https://unfccc.int/event/fifteenth-meeting-of-the-adaptation-committee-ac15>.

20. Les activités en ligne de renforcement des capacités que le Groupe consultatif d'experts a entreprises en 2018 comprennent la poursuite de son cours de formation en ligne à l'intention des experts nationaux concernant l'établissement des communications nationales et l'organisation de 11 séminaires en ligne, auxquels ont participé 448 personnes, qui ont permis aux professionnels de se concentrer sur des méthodes et outils particuliers concernant, par exemple, les inventaires des gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et l'adaptation et la notification d'informations en rapport avec le soutien financier dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés.

21. Après avoir mis à jour en 2017 les supports pédagogiques sur les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, le Groupe consultatif d'experts, en coopération avec le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I, a traduit ces supports en portugais et les a publiés sur le site Web de la Convention en 2018.

C. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

22. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a poursuivi ses activités de renforcement des capacités dans les secteurs d'activité stratégiques de son plan de travail quinquennal glissant.

23. Le Comité exécutif a continué d'améliorer la source centrale de données sur l'assurance et le transfert de risques et la fonction interactive du Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, qui a commencé à fonctionner à la vingt-troisième session de la COP, pour aider les Parties à élaborer et à exécuter des solutions de transfert des risques dans le contexte de la gestion globale des risques. En outre, il a continué de diffuser des informations sur les organisations s'occupant des phénomènes qui se manifestent lentement et sur la portée de leurs travaux en vue d'améliorer les données et les connaissances sur les risques et les incidences de tels phénomènes.

24. Par ailleurs, comme la COP l'avait demandé à sa vingt-troisième session¹⁶, le Dialogue d'experts de Suva s'est tenu à l'occasion de la quarante-huitième session des organes subsidiaires. Cette manifestation, qui a réuni plus de 200 experts gouvernementaux et non gouvernementaux, visait à étudier un large éventail d'informations, de contributions et de vues sur les moyens de faciliter la mobilisation et la mise à contribution de services d'experts et d'améliorer l'appui fourni, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, en vue d'éviter et de réduire les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et d'y remédier s'il y a lieu.

25. Pour mettre en lumière les besoins et les lacunes qui existent s'agissant de renforcer les capacités liées aux pertes et préjudices, notamment les lacunes liées à l'évaluation et à la persistance des risques qui étaient apparues dans le cadre du dialogue d'experts de Suva, le Comité exécutif a activement pris part à la deuxième réunion du Comité de Paris. Les deux Comités ont l'intention de collaborer en 2019 pour contribuer à combler ces lacunes.

26. En outre, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui a été mise en place par le Comité exécutif en 2017, comme la COP l'avait demandé à sa vingt et unième session¹⁷, a procédé à une analyse approfondie et à un bilan de la situation actuelle en tenant compte du lien entre mobilité humaine et changements climatiques dans les domaines suivants : politique générale et pratique aux niveaux national et infranational, politique générale aux niveaux international et régional, données et évaluation, cadre et interactions.

¹⁶ Décision 5/CP.23, par. 9. Voir aussi FCCC/CP/2017/11, par. 81.

¹⁷ Décision 1/CP.21, par. 49.

D. Groupe d'experts des pays les moins avancés

27. En 2018, le Groupe d'experts des PMA a continué d'aider les PMA et le SBI à élaborer et à mettre en œuvre des PNA. En collaboration avec divers autres acteurs, dont des organismes des Nations Unies et le FVC, il a organisé l'Expo PNA 2018 en vue de promouvoir l'échange de données d'expérience et d'encourager les partenariats avec un vaste éventail d'acteurs et de parties prenantes sur les moyens de progresser dans les PNA. Il s'agissait de la cinquième édition de l'Expo PNA depuis 2013 et 260 personnes y ont participé. En outre, trois Expos PNA ont eu lieu en 2018 dans le cadre de manifestations régionales au Gabon, au Malawi et au Panama pour renforcer les partenariats et offrir un espace de collaboration régionale.

28. Afin d'aider les pays à formuler et à mettre en œuvre leur PNA en leur donnant des orientations et un appui techniques, le Groupe d'experts a créé des études de cas sur les PNA ouverts à l'intention de certains pays. La plateforme des PNA ouverts est utilisée par le Groupe d'experts pour appuyer les pays en développement qui élaborent des PNA, en leur permettant d'utiliser les meilleures compétences disponibles et d'en tirer parti. Les études de cas sur les PNA ont permis d'expliquer brièvement et concrètement les moyens de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au niveau national et ont contribué à l'élaboration du Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable.

29. En outre, le Groupe d'experts a aidé le SBI à évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA en appuyant l'élaboration d'un cadre de référence applicable à l'évaluation ; la mobilisation des parties prenantes concernées ; et l'organisation, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, d'une réunion d'experts des Parties chargée d'évaluer les progrès accomplis.

30. En outre, le Groupe d'experts a continué de faire de NAP Central la principale plateforme d'informations et de ressources pertinentes sur les PNA. Celle-ci compile actuellement 13 PNA de pays en développement et propose divers supports et publications techniques qui constituent des ressources précieuses pour les pays qui s'engagent dans l'élaboration et l'exécution de PNA.

E. Comité de Paris sur le renforcement des capacités

31. Le Comité de Paris, dans sa deuxième année de fonctionnement, a entrepris un certain nombre d'activités de renforcement des capacités conformément à ses divers mandats.

32. À la vingt-quatrième session de la COP, le Comité de Paris a mis sur pied, pendant une semaine, un centre de renforcement des capacités, où ont été organisées plus de 35 manifestations clairement axées sur le renforcement des capacités dans les pays en développement pour une action climatique renforcée. Il a contribué soit à accueillir soit à organiser ces manifestations, qui ont porté sur un large éventail de sujets, tels que les informations communiquées sur les changements climatiques, les moyens de relier politiques climatiques et développement durable, les outils de facilitation de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, les activités de renforcement des capacités pour la transition énergétique, les sources novatrices de financement de l'action climatique, les solutions de transfert des risques, les initiatives en faveur du climat qui favorisent l'égalité des sexes et les savoirs des peuples autochtones. Dans ce contexte, le Comité de Paris a collaboré, entre autres, avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, le Groupe consultatif d'experts, le CRTC, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les États membres de l'Union européenne, l'European Capacity Building Initiative, Ikea, verico SCE, 3 Ideas Ltd, le Climate Development and Knowledge Network, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Partenariat PNUE-Université technique du Danemark. Il a également collaboré avec divers partenaires à l'occasion de la deuxième Journée officielle pour le renforcement des capacités, qui a été dirigée par l'International Centre for Climate Change and Development et intégrée au

programme du centre de renforcement des capacités. Le centre a permis aux parties prenantes d'échanger des données d'expérience, des connaissances, des expériences concluantes et des enseignements tirés sur la meilleure façon d'appuyer le renforcement des capacités dans les pays en développement.

33. Conformément au mandat qui lui a été confié de renforcer les synergies grâce à la coopération entre les organes constitués et d'examiner les questions transversales, le Comité, en collaboration avec le secrétariat, a organisé un séminaire en ligne intitulé « Gender 101 » et un atelier technique à l'intention des membres des organes constitués au titre de la Convention. L'objectif du séminaire était de renforcer la capacité des membres des organes constitués d'intégrer les questions de genre dans leurs travaux à l'appui des objectifs du programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action. L'atelier suivant s'est appuyé sur le séminaire et visait à mieux comprendre et connaître les moyens de procéder à une analyse participative et inclusive des besoins et des lacunes en matière de renforcement des capacités, d'intégrer les questions de genre dans les politiques et l'action climatiques ainsi que de sensibiliser et d'accroître l'accès aux produits et outils de savoir permettant d'intégrer les questions de genre.

34. En outre, le Comité de Paris, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Mary Robinson Foundation – Climate Justice, a organisé en parallèle avec la vingt-quatrième session de la COP une manifestation sur le renforcement des capacités pour l'intégration des droits de l'homme dans l'action climatique, y compris dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. La manifestation, qui a réuni plus de 120 participants, a permis de mieux comprendre les lacunes existantes en matière de capacités et de faire connaître des exemples de réussite, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir. Ses conclusions ont été consignées dans un rapport de synthèse, qui alimentera les préparatifs d'un atelier technique conjoint du Comité de Paris et du HCDH dont la tenue coïncidera avec la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue en juin 2019.

35. Une deuxième réunion parallèle du Comité de Paris s'est tenue en 2018 dans le but de sensibiliser les Parties et les autres acteurs à l'importance du renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques et de mieux faire connaître et comprendre les principales lacunes et les principaux besoins en ce qui concerne les capacités de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Les bénéficiaires et prestataires d'activités de renforcement des capacités, y compris le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, le PNUE et l'Agence allemande de coopération internationale ont fait part des enseignements qu'ils en avaient tirés et ont présenté des meilleures pratiques et des outils. Les résultats de la manifestation ont été consignés dans un rapport de synthèse et seront incorporés à un rapport d'évaluation du Comité de Paris sur les lacunes et les besoins liés aux capacités de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, qui sera publié en 2019.

36. Pour favoriser le dialogue, la cohérence et la collaboration, ainsi que pour rendre les informations plus facilement accessibles et échangeables, le Comité de Paris a lancé un réseau numérique de renforcement des capacités sur Facebook et a continué d'étoffer le portail consacré au renforcement des capacités. Les nouvelles pages du portail permettent d'accéder facilement aux informations sur les activités récentes de renforcement des capacités des organes constitués ainsi que du FVC, du FEM et du Conseil du Fonds pour l'adaptation, et sur les acteurs du renforcement des capacités agissant en dehors de la Convention, ainsi qu'à des portails mondiaux et des informations régionales spécifiques sur le renforcement des capacités liées aux changements climatiques.

F. Comité permanent du financement

37. L'une des principales missions que la COP a confiée au CPF¹⁸ porte directement sur les questions relatives au renforcement des capacités, essentiellement abordées lors des

¹⁸ Décision 2/CP.17, paragraphe 121.

forums que celui-ci organise. Les forums permettent à un large éventail de parties prenantes de discuter de questions relatives au financement de l'action climatique et favorisent l'établissement de liens et la cohérence dans la mobilisation et l'octroi de fonds.

38. Le Forum 2018 du CPF, intitulé « Architecture du financement de l'action climatique : améliorer la collaboration, saisir les occasions », a réuni environ 130 participants représentant les administrations nationales et infranationales, les organisations de la société civile, des établissements universitaires, des centres d'étude et d'analyse, des banques multilatérales et nationales et des organisations du secteur privé. Il avait pour objet d'aider les participants à mieux comprendre l'architecture du financement de l'action climatique aux niveaux mondial et national et les liens entre les deux. Il visait aussi à faire le point sur les tendances, les faits nouveaux et les difficultés dans ce domaine en vue d'accroître les flux financiers internationaux vers les pays, ainsi que de renforcer la collaboration entre les fonds pour le climat créés en vertu de la Convention et d'autres acteurs grâce à l'échange d'informations et de données d'expérience.

39. En 2018, le CPF a entrepris sa troisième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Cette évaluation biennale permet de mieux connaître et comprendre la répartition géographique et thématique de ces flux et des moyens de tirer parti au mieux du financement de l'action climatique pour répondre aux besoins en matière d'adaptation et d'atténuation. Le rapport technique contient des recommandations pratiques pour examen par la COP et est assorti d'un résumé succinct à l'intention des décideurs.

G. Comité exécutif de la technologie et Centre-Réseau des technologies climatiques

1. Activités conjointes

40. Le CET et le CRTC ont intensifié leur collaboration en 2018 afin de renforcer les activités du Mécanisme technologique. Ils ont poursuivi leurs travaux de recherche, de développement et de démonstration, notamment en recensant les moyens de stimuler le financement des incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques pour favoriser l'innovation dans ce domaine dans les pays en développement. Pour informer les bailleurs et les décideurs des possibilités de financement, le CET et le CRTC, en collaboration avec le GCF, ont organisé un dialogue thématique et publié un rapport technique ainsi qu'une note d'orientation sur la question.

41. Le CET et le CRTC ont en outre renforcé leur participation au processus d'examen technique sur l'atténuation et ont organisé conjointement diverses réunions régionales d'experts techniques, en marge des Semaines du climat en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes. Lors de ces réunions, organisées en collaboration avec le secrétariat, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les participants ont examiné les moyens de surmonter les difficultés et de répondre aux besoins afin de mieux utiliser l'énergie et les matériaux dans l'industrie, les technologies transformant les déchets en énergie et les modèles de l'économie circulaire. Le CET et le CRTC ont également présenté leurs travaux concernant l'élaboration et la promotion de solutions politiques et technologiques destinées à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel en vue d'atténuer les changements climatiques. Des membres du CET et des représentants des Parties, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé ont participé aux réunions régionales d'experts techniques.

2. Comité exécutif de la technologie

42. Dans le prolongement de ses travaux de 2017 sur les capacités et technologies endogènes, le CET a réalisé une enquête auprès des parties prenantes et a demandé à d'autres organes constitués au titre de la Convention de lui communiquer des informations pertinentes. Sur cette base, il a ensuite élaboré un rapport concernant le développement et le renforcement des capacités et des technologies endogènes, qui a permis aux parties

prenantes de mieux comprendre leur signification et ce que leur création et leur renforcement peuvent mettre en jeu.

43. Le CET a poursuivi les travaux sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire qu'il avait commencés en 2017. Il a examiné, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la possibilité de tirer parti de ces deux formes de coopération dans le domaine des technologies d'adaptation et d'atténuation pour aider les pays à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national et leurs PNA. Le CET et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont organisé conjointement deux ateliers sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour l'action en faveur du climat et du développement durable, en lien avec la Semaine du climat en Asie-Pacifique et la Semaine du climat en Amérique latine et aux Caraïbes. Ils ont également établi une publication conjointe offrant des éclairages sur les bonnes pratiques et les enseignements susceptibles d'être utiles aux pays qui cherchent à bénéficier de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national et de leurs PNA.

44. Le CET a participé à la deuxième réunion du Comité de Paris au cours de laquelle il a fait le point sur ses activités de renforcement des capacités. Il a en outre poursuivi sa collaboration avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie : les deux organes ont convenu d'élaborer ensemble une note d'orientation sur les technologies pour les zones côtières.

3. Centre-Réseau des technologies climatiques

45. En 2018, le CRTC a mené 46 activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national.

46. Au niveau mondial, le programme de détachement du CRTC a continué d'offrir à des professionnels en début ou en milieu de carrière la possibilité de contribuer aux activités stratégiques et opérationnelles du CRTC tout en appréhendant mieux les questions liées à l'application des technologies climatiques et au transfert de connaissances. Le CRTC a soutenu, via son module de renforcement des capacités « Vision to Concept » (De la vision au concept), l'élaboration de notes de cadrage par le FVC dans six pays. Il a aussi organisé, avec l'Université Radboud aux Pays-Bas, un cours d'été d'une semaine sur le renforcement des capacités en matière d'atténuation des changements climatiques qui a réuni 28 participants de 23 pays, dont de nombreux PMA. Il a également organisé neuf séminaires en ligne, dirigés principalement par des membres du Réseau, auxquels ont participé 386 représentants de divers groupes de parties prenantes. Ces séminaires ont porté sur un large éventail de sujets, notamment les appels d'offres relatifs à l'assistance technique, le captage et stockage du carbone, les crédits de réduction de la vulnérabilité, la gestion des eaux usées, le marché des émissions de carbone provenant de l'agriculture, les mécanismes d'échange de crédits d'émission, le transfert de technologies climatiques, le marché chinois du carbone et le développement de la finance verte.

47. Au niveau régional, le CRTC a organisé, en marge des semaines régionales du climat, des réunions auxquelles ont participé des membres du Réseau et des représentants régionaux des entités nationales désignées, dont une réunion régionale d'experts techniques d'une journée à chaque semaine du climat. Plus de 230 personnes ont participé aux trois forums régionaux d'entités nationales désignées que le CRTC a tenu. Ces forums visaient notamment à renforcer les capacités des entités nationales désignées, à échanger des informations sur les services du CRTC dans la région et à partager des données d'expérience et les meilleures pratiques nationales et régionales tirées de la mise en œuvre de son assistance technique. En collaboration avec le PNUE, le CRTC a organisé lors de l'Expo PNA de 2018 une manifestation visant à promouvoir de nouvelles méthodes de planification de l'adaptation.

48. Au cours des dialogues structurés du FVC avec les pays d'Asie et les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, le CRTC a organisé un atelier visant à renforcer les liens avec le Mécanisme financier, à sensibiliser à l'appui qu'il fournit au FVC et à mettre en lumière les travaux entrepris avec le soutien du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires. Lors du cinquième séminaire de préparation au financement de

l'action climatique, organisé par le Fonds pour l'adaptation à l'intention des entités d'exécution nationales, un atelier de ce type a été tenu afin de renforcer la collaboration dans le domaine des technologies d'adaptation, de faire connaître les activités du CRTC et de promouvoir l'apprentissage et l'échange d'expériences Sud-Sud. Pour favoriser la collaboration et renforcer les partenariats existants, le CRTC a organisé une réunion en Asie centrale à laquelle ont participé des coordonnateurs concernés, dont des représentants du CRTC, du FVC et du FEM, ainsi que des responsables de l'évaluation des besoins technologiques, des mesures d'atténuation nationales appropriées et des PNA.

49. Parmi les autres activités figurent notamment l'appui apporté aux membres du Réseau pour la tenue de manifestations et d'ateliers de renforcement des capacités auxquels ont participé des entités nationales désignées, ainsi que l'organisation d'une formation d'une semaine destinée aux représentants d'autorités nationales désignées et aux enseignants universitaires originaires de cinq pays africains, qui portait sur une réflexion conceptuelle concernant l'innovation technologique nationale dans la lutte contre les changements climatiques.

50. Le CRTC a mené des activités conjointes de renforcement des capacités dans le domaine du financement de l'action climatique avec des banques régionales de développement en Afrique et a noué des liens de collaboration avec d'autres initiatives régionales et mondiales en matière de technologie, dont la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et le Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

51. Au niveau national, l'incubateur de demandes pour les PMA du CRTC a continué de contribuer à améliorer la capacité des PMA concernés d'élaborer des demandes d'assistance technique de qualité, d'attirer des investissements et de renforcer les capacités institutionnelles liées aux technologies climatiques. Ce programme a été étendu aux petits États insulaires en développement (PEID) et met aujourd'hui davantage l'accent sur le recensement et la hiérarchisation des innovations technologiques à l'appui des priorités liées aux contributions déterminées au niveau national. De plus, le CRTC a fourni en 2018 une assistance technique dans quatre pays : l'Algérie (création d'un laboratoire d'accréditation et de contrôle de la qualité des modules photovoltaïques), la Gambie (recyclage des déchets organiques comme source d'énergie et moyen de subsistance des petits exploitants), le Bangladesh (élaboration d'un cours de certification destiné aux responsables du secteur énergétique et aux spécialistes des audits énergétiques) et le Costa Rica (système de gestion du savoir dans le secteur forestier tropical et services rendus par les écosystèmes).

IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

52. Au cours de la période considérée, le Conseil exécutif du MDP a contribué au renforcement des capacités au titre du Partenariat du Cadre de Nairobi, a soutenu les instances et autres parties prenantes et a apporté un appui au niveau régional, notamment lors de manifestations officielles tenues en marge des sessions organisées au titre de la Convention.

53. Les activités concernant le Partenariat du Cadre de Nairobi ont notamment été des manifestations relatives au MDP organisées pendant les semaines régionales du climat en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces manifestations avaient pour objet d'examiner les projets relevant du MDP exécutés, en cours ou en préparation, l'élaboration de niveaux de référence normalisés et l'appui des centres régionaux de collaboration aux projets relevant du MDP. Au total, 32 autorités nationales désignées ont reçu des informations actualisées sur les résultats des négociations relatives au MDP et à l'article 6 de l'Accord de Paris, et ont eu un aperçu du soutien que peuvent fournir les centres de coordination régionaux.

54. Dans le cadre de son appui aux forums et autres parties prenantes, le Conseil exécutif du MDP a accueilli le dix-neuvième Forum mondial des autorités nationales désignées et un atelier technique sur les nouvelles approches en matière de crédits d'émission de carbone. Ces activités, qui visaient à partager des informations et à renforcer les capacités des autorités nationales désignées, ont rassemblé plus de 90 participants. Le Conseil exécutif du MDP a aussi organisé un ensemble d'activités à l'intention des entités opérationnelles désignées, notamment des réunions d'information pour les tenir au courant des décisions prises par le Conseil exécutif du MDP et apporter des éclaircissements sur les nouvelles règles du MDP. Il a également organisé des ateliers d'étalonnage afin de renforcer les capacités des entités opérationnelles désignées et des responsables de l'évaluation. Le Forum mondial des centres régionaux de collaboration a en outre permis d'échanger des idées et de prendre connaissance des observations du Président du Conseil exécutif du MDP quant aux activités futures des centres.

55. Au niveau régional, les centres régionaux de collaboration ont organisé des activités de renforcement des capacités, d'assistance technique et de création de réseaux stratégiques à l'intention des administrations et des promoteurs de projets. Au total, 14 activités ont été menées (6 en Asie, 4 en Afrique et 4 en Amérique latine), auxquelles ont participé plus de 1 200 personnes. Si la plupart de ces activités concernaient surtout les niveaux de référence normalisés ou l'annulation volontaire d'unités de réduction certifiée des émissions, d'autres étaient axées sur le financement de l'action climatique et les investissements verts notamment.

56. Lors des trois manifestations parallèles de 2018, le Conseil exécutif du MDP a présenté et examiné les initiatives climatiques mises en œuvre sur le terrain par les centres régionaux de coordination, l'expérience et les enseignements tirés du MDP, ainsi que la boîte à outils MDP dans laquelle figurent divers moyens d'évaluer et de quantifier les mesures d'atténuation internationalement reconnues. Les quelque 250 participants à ces manifestations ont renforcé leurs connaissances sur les possibilités d'utilisation future du MDP et sur l'appui régional des centres régionaux de coordination.

V. Activités de renforcement des capacités décrites par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et le Conseil du Fonds pour l'adaptation

A. Fonds vert pour le climat

57. Au cours de la période considérée, le FVC a poursuivi ses activités de renforcement des capacités et d'appui dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et d'autres projets et programmes.

58. Grâce à son Programme d'appui, le FVC a continué d'accorder une priorité stratégique à la création et au renforcement des conditions permettant aux pays en développement d'accéder à ses ressources. Des autorités nationales désignées et des centres nationaux de coordination ont bénéficié d'un appui pour établir leurs cadres stratégiques, notamment des programmes nationaux, et élaborer, selon une démarche cohérente, des programmes d'atténuation et d'adaptation en attente d'un financement par le Fonds vert pour le climat.

59. Conformément aux décisions du Conseil du Fonds, les ressources destinées à la planification et aux activités préparatoires sont utilisées pour appuyer l'accréditation des entités à accès direct, l'élaboration des PNA et la mise en place de cadres stratégiques pour la collaboration des pays avec le Fonds, en se fondant sur les stratégies et les plans existants, notamment les stratégies de développement à faibles émissions, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les PNA et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. À sa vingt-deuxième réunion, en février 2019, le Conseil du Fonds a décidé de renforcer l'impact stratégique du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et a alloué 122,5 millions de dollars des États-

Unis supplémentaires aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, portant à 312,5 millions de dollars le montant total de l'enveloppe financière.

60. Pendant la période considérée, le FVC a accordé une aide financière aux pays en développement dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires dans les sept domaines ci-après considérés comme prioritaires en vertu de la Convention : renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques ou des centres nationaux de coordination ou mise en place de telles structures, selon le cas ; renforcement et/ou création d'un cadre favorable ; programmes nationaux relatifs aux changements climatiques ; évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ; renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation ; éducation, formation et sensibilisation du public ; et information et constitution de réseaux, notamment création de base de données.

61. Dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, le FVC a engagé au total 140 millions de dollars dans la mise en œuvre d'initiatives dans 122 pays en développement. Sur ce montant, 43 millions de dollars sont alloués à la mise en place d'autorités nationales désignées et au renforcement de leurs capacités dans 109 pays, et 11 millions de dollars à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans 40 pays en vue de leur permettre de bénéficier d'un accès direct au financement de l'action climatique. Il a consacré 66 millions de dollars au financement des activités préparatoires en vue d'aider 25 pays à élaborer des PNA et/ou à mettre en œuvre d'autres processus de planification de l'adaptation. De plus, des ateliers régionaux et mondiaux organisés dans le cadre du Programme ont contribué à renforcer les capacités des autorités nationales désignées et des entités à accès direct, notamment en ce qui concerne l'élaboration de leurs programmes en attente d'un financement par le FVC.

62. Au moyen du mécanisme de préparation des projets, le FVC a en outre fourni une assistance technique à des entités accréditées pour l'élaboration de projets et de programmes, en particulier aux entités à accès direct et dans le cadre de microprojets et de petits projets. Il y a actuellement 35 demandes au titre du mécanisme, accompagnées d'ébauches de projet connexes et ne faisant l'objet d'aucune lettre d'opposition des autorités nationales désignées respectives. Au 31 décembre 2018, 23 demandes avaient été approuvées ou étaient en attente d'approbation (16 approuvées et 7 en attente de l'établissement de conditions finales) en vue de l'élaboration de propositions de financement intégral d'ébauches de projet ou de programme. À ce jour, sur les 35 demandes, 26 (74 %) ont été soumises par 12 entités à accès direct distinctes. Le montant total accordé au titre du mécanisme de préparation des projets est actuellement de 10,8 millions de dollars, dont 77 % pour les entités à accès direct et 23 % pour les entités à accès international.

63. Dans le cadre de ses projets et programmes, le FVC a appuyé le renforcement des capacités au titre de ses volets thématiques d'adaptation et d'atténuation lorsque les pays considéraient qu'il était indispensable de le faire pour que les projets et programmes appuyés par le Fonds produisent les résultats attendus. Dans la plupart des cas, il a apporté une aide financière aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique des projets et programmes dont il avait approuvé le financement.

64. Le soutien financier des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique apporté dans le cadre des projets et programmes du FVC concerne les cinq domaines de renforcement des capacités ci-après, considérés comme prioritaires en vertu de la Convention : renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques ou des centres nationaux de coordination ou mise en place de telles structures, selon le cas ; renforcement et/ou création d'un cadre favorable ; renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation ; recherche et observation systématique (services météorologiques, hydrologiques et climatologiques notamment) ; éducation, formation et sensibilisation du public.

B. Fonds pour l'environnement mondial

65. Le renforcement des capacités fait partie intégrante des projets d'atténuation comme des projets d'adaptation et est donc un thème central des projets du FEM. Nombre de ces projets du FEM sont en outre axés sur le renforcement des capacités et portent sur les activités habilitantes et les engagements à respecter en vertu de la Convention.

66. En 2017, la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques ont financé 82 projets isolés ou plurisectoriels, dont 69 axés sur l'atténuation et 13 sur l'adaptation. Au total, 33 de ces projets ont aidé 45 PEID ou PMA à mener des activités de renforcement des capacités, pour un montant de 67,1 millions de dollars. Au total, le soutien du FEM aux projets s'est élevé à 166,2 millions de dollars.

67. Les projets ont porté sur 13 des 15 domaines de renforcement des capacités considérés comme prioritaires en vertu de la Convention. La plupart ont concerné le renforcement des capacités institutionnelles, l'établissement de rapports nationaux, par exemple des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, le perfectionnement et le transfert de technologies, ainsi que l'instauration de conditions plus favorables. Les projets d'adaptation ont été principalement axés sur le développement et le renforcement des institutions, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'élaboration de programmes nationaux concernant les changements climatiques, l'application de mesures d'adaptation, la recherche et l'observation systémique au moyen de systèmes d'information sur le climat et les programmes de sensibilisation ou d'éducation du public.

68. Le FEM a continué d'appuyer l'application de l'article 6 de la Convention et du programme de travail de Doha. Il a notamment apporté des ressources financières aux Parties non visées à l'annexe I, en particulier les pays africains, les PMA et les PEID, et a alloué au moins 13 millions de dollars à des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans le cadre de sa programmation ordinaire relative à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. À cela s'ajoutent les activités menées dans le cadre de nombreux projets relatifs aux communications nationales, qui contribuent à l'application de l'article 6 de la Convention et du programme de travail de Doha. Au cours de la période considérée, le FEM a apporté un appui ciblé aux pays pour qu'ils soient mieux à même de s'acquitter de leurs engagements au titre des conventions de Rio et autres accords multilatéraux sur l'environnement. Il l'a fait dans le cadre de sa stratégie de développement transversal des capacités au titre de la sixième reconstitution des ressources. Il a toutefois été décidé d'interrompre le développement transversal des capacités à la septième reconstitution des ressources. Dans son rapport à la vingt-quatrième session de la COP, le FEM a indiqué qu'il apporterait son appui par d'autres moyens, notamment dans le cadre de sa programmation ordinaire et de la collaboration de son secrétariat avec les pays.

69. Le FEM dirige l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, créée par la COP à sa vingt et unième session pour appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Parties non visées à l'annexe I en vue de satisfaire aux critères renforcés de transparence tels que définis à l'article 13 de l'Accord de Paris. Entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018, le secrétariat du FEM a approuvé un projet mondial et 29 projets nationaux

C. Conseil du Fonds pour l'adaptation

70. En octobre 2017, le Conseil a approuvé la stratégie à moyen terme du Fonds pour l'adaptation¹⁹, qui prévoit de nouvelles possibilités de renforcer la planification et les capacités dans les pays en développement, notamment en soutenant les activités de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes. Au cours de la période considérée, le Fonds pour l'adaptation a continué, dans le cadre de

¹⁹ Décision B.30/42 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

son Programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, à promouvoir ses modalités d'accès direct et à renforcer la capacité qu'ont les institutions nationales des pays en développement d'obtenir des fonds et de mettre en œuvre des projets de qualité, conformément à sa stratégie à moyen terme et à l'article 11 de l'Accord de Paris.

71. Le Conseil a continué de fournir aux pays en développement un appui à la préparation et au renforcement des capacités en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, il a accordé un don au titre de l'assistance technique à l'Agence marocaine pour le développement agricole, entité d'exécution nationale agréée, pour l'aider à renforcer sa capacité institutionnelle de détection, d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi qu'à intégrer les questions de genre dans ses projets et programmes d'adaptation, conformément aux politiques environnementale et sociale du Fonds et à sa politique relatives au genre. Trois pays en développement ont en outre bénéficié de dons au titre de la coopération Sud-Sud, qui visaient à faciliter l'appui au renforcement des capacités pour l'accréditation dans le cadre de la modalité d'accès direct du Fonds. Celui-ci propose aussi de nouveaux dons pour la formation ou pour l'extension des projets, au titre de sa stratégie à moyen terme, en vue de renforcer la capacité des entités d'exécution nationale d'améliorer leurs connaissances et leurs produits de savoir et de les communiquer à leurs pairs et à l'ensemble des acteurs de la lutte contre les changements climatiques, et pour faire en sorte que les projets et programmes financés par le Fonds puissent être mis en œuvre à plus grande échelle grâce au concours d'autres bailleurs de fonds, notamment du secteur privé.

72. Parmi les autres activités menées dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique au cours de la période considérée figurent la tenue d'un atelier régional pour les Caraïbes, organisé en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes et destiné à soutenir le renforcement des capacités pour l'accréditation et l'élaboration de projets ; l'organisation de deux séminaires en ligne sur le financement de l'action climatique et le lancement du dispositif pilote d'appui au développement de la capacité d'accès au financement avec la tenue de deux ateliers, l'un au Kenya et l'autre au Sénégal, qui visaient à mieux faire comprendre les difficultés et les lacunes qui entravent l'accès des pays en développement aux ressources du Fonds. Le dispositif d'appui vise à répondre à ces difficultés et à ces lacunes grâce à une série d'outils et d'instruments qu'un intermédiaire peut mettre à la disposition des pays en développement qui en ont besoin, et prévoit la participation directe du secrétariat du Conseil du Fonds. Le Fonds a en outre tenu son cinquième séminaire de préparation au financement de l'action climatique destiné aux entités nationales d'exécution accréditées, qui avait pour objet de renforcer l'échange de connaissances entre ces entités ainsi que leur capacité d'accéder au financement de l'action climatique, de l'utiliser et d'en rendre compte grâce à la modalité d'accès direct du Fonds.

73. Pour favoriser le renforcement des capacités des entités d'exécution nationales grâce à un dialogue et à des échanges plus réguliers et renforcés, le Fonds, dans le cadre de son Programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique et en partenariat avec l'Institut des ressources mondiales, a contribué au renforcement du réseau d'entités d'exécution nationales. Ce réseau a été créé à l'initiative des entités d'exécution nationales accréditées du Fonds. Il est administré par les entités et reçoit un soutien limité du Fonds. Au cours de la période considérée, les entités d'exécution nationales ont mis sur pied un comité qui collaborera étroitement avec les membres du réseau afin d'élaborer un plan d'action. Pour soutenir davantage le réseau, l'équipe de gestion des connaissances du secrétariat du Conseil du Fonds a fait paraître un bulletin trimestriel contenant des informations communiquées par les entités d'exécution nationales sur leurs activités et moyens de connaissance et sur d'autres produits de savoir. De plus, en partenariat avec l'Alliance pour le climat et le développement, le Forum a remanié le site Web Climate Finance Ready²⁰, qui permet aux entités, aux spécialistes du financement de l'action climatique et à d'autres acteurs qui appliquent les meilleures pratiques de partager

²⁰ <https://climatefinanceready.org/>.

et d'accéder à des documents relatifs au renforcement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, notamment des articles, des rapports de recherche, des études de cas et des publications.
